



République Française

Ville de Toulon

Hôtel de Ville – Avenue de la République – CS 71407 – 83056 TOULON Cedex
www.toulon.fr

Direction de la Communication

Service numérique / Image

Tel. 04 94 36 31 85

journauxelectroniques@mairie-toulon.fr

JOURNAUX ÉLECTRONIQUES D'INFORMATION

• Renseignements relatifs aux journaux électroniques

Les journaux électroniques de la Ville sont à la disposition des Associations toulonnaises pour annoncer gratuitement leurs manifestations se déroulant **exclusivement dans la commune**.

Dans un souci d'équité, la parution ainsi que la durée d'affichage du communiqué s'effectuent en fonction de la place disponible. Toute demande doit être impérativement adressée au service au **minimum 15 jours avant la date de parution**.

Lors d'une première parution, l'Association doit fournir les photocopies de ses statuts, du Journal Officiel ainsi que le récépissé de Déclaration délivré par la Préfecture.

Le communiqué ne doit pas excéder le nombre de cases que comporte la grille ci-dessous. Il doit être rédigé en ne coupant aucun mot et en laissant un espace entre chacun d'entre eux.

La validation du communiqué dépend exclusivement de la Direction de la Communication. Cette dernière se réserve un droit de réécriture afin de respecter une homogénéité d'affichage.

Dès la validation du communiqué, un récépissé sera envoyé à l'adresse électronique fournie par l'association.

• Renseignements relatifs à l'association (Tous les champs sont obligatoires)

Nom de l'association :

Adresse de l'association :

Nom du responsable ou du représentant de l'association :

Prénom du responsable ou du représentant de l'association :

Numéro de téléphone du responsable ou du représentant :

Adresse mail pour l'envoi de l'accusé de diffusion :

• Grille du communiqué

- Chaque ligne peut contenir 30 caractères espaces compris,
- Les premières lignes doivent comprendre le nom de l'association, le type de manifestation, le jour de l'évènement, le lieu et l'heure,
- Ne pas couper les mots à la fin d'une ligne
- un contact est souhaité (téléphone, adresse mail, site internet ou page facebook).

1^{ère} ligne :

2^{ème} ligne :

3^{ème} ligne :

4^{ème} ligne :

5^{ème} ligne :

6^{ème} ligne :

7^{ème} ligne :

8^{ème} ligne :

9^{ème} ligne :

10^{ème} ligne :

11^{ème} ligne :

• Affiche

- Vous pouvez fournir une affiche de votre évènement.
- Le fichier doit avoir une extension en .jpg ou .png de dimension 370x500 pixels et ne pas dépasser 200ko
- Le texte sur l'affiche doit être en gros caractères pour être lisible.
- La direction communication se réserve le droit de ne pas diffuser l'affiche si cette dernière ne répond pas aux critères.